

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEURE

### SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept le 16 novembre , le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 9 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

#### Présents:

Mr CROT Alexandre, Mr. TOINARD Emmanuel,  
Mr. ROYER Bernard, Mr. PANIGOT Séverin, Mme BARDOUX Karine, GARCEL Monique, Mr MACAUX Olivier, Mr BAUDET Nicolas, Mr. BORNIER René

**Absents excuses:** Mr LYONNET Franck, Mme MOREL Catherine,  
HOYMANS Noémie secrétaire de Mairie

**Secrétaire de séance :** Mr TOINARD Emmanuel

### ORDRE DU JOUR

1. Bureau CAUE, Présentation projet accessibilité Ecole
2. ONF : Délibération Chablis et Coupe de Bois 2018
3. Accès résidences Séniors : DEVIS SJE
4. Point Affouage
5. Divers

#### 1. Bureau CAUE, Présentation projet accessibilité Ecole

Mr DRAUSSIN et Mr VIEUXMAIRE, Architecte sont venus présenter les hypothèses d' aménagement concernant l'accessibilité à l'Ecole et ses abords.

Plusieurs propositions d'aménagements sont présenté sur support papier et transmettent un support informatique.

#### 2. ONF

Délibération N° 2017 46- Chablis et Coupe de Bois année 2018

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2018, les destinations suivantes :

##### 1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Mode d'exploitation	Sur pied/houppier	
Parcelles	24p et 24r	

Délai d'exploitation de l'affouage (1) :

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PANIGOT Séverin

M. CROT Alexandre

M. TOINARD Emmanuel

## 2- VENTE DE GRE A GRE

### 2.1. CHABLIS

en bloc bord de route

à la mesure bord de route

en bloc et sur pied

Décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis

### 2.3. Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur (D1.7) des produits de faible valeur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité les conditions ci-dessus.
- ACCEPTE le devis d'exploitation de bois d'œuvre feuillus pour l'année d'un montant de 796 € HT.

## 2. Accès résidences Séniors

### Délibération N° 2017- DEVIS SJE Accès résidences séniors

Les résidences séniors sont maintenant achevées. La commune à la charge d'aménager la voirie pour l'accès et Mr Le Maire informe le Conseil des travaux à réaliser.

Le devis présenté concerne la création d'une fondation pour mur gabion et comprenant le terrassement des trottoirs, et la mise en place d'enrobé pour la partie voirie et parking.

Après avoir délibéré, le Conseil :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de la SJE concernant la création pour mur gabion de la route pour un montant de 15 233.70 € HT.

## 3. Le Maire faire par des demandes d'affouage 2017-2018.

66 demandes sont totalisées soit 3 de plus que l'année précédente.

Le conseil souhaite apporter une modification sur le règlement d'exploitation. Il sera interdit de débarder par le chemin de la ligne de chemin de fer. Les exploitants devront emprunter le chemin de l'AF.

Aussi, le Tirage des lots d'affouage se feront le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 18H en mairie dans les conditions habituelles.

La distribution des convocations et du règlement d'exploitation se fera lundi 20 novembre à 17 heures.

## 4. DIVERS

**PLUI :**

Le PLUI est toujours d'actualité avec la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Différentes réunions publiques sont organisées dans le secteur concernant le Diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des tracts d'informations seront distribués aux habitants en même temps que les convocations d'affouages.

La Commission bâtiment se réunira prochainement afin d'échanger sur les détails du diagnostic.

**LOCATAIRE :**

La commune est convoquée par le Tribunal concernant le locataire à expulser pour non paiement des loyers.

**PANNEAUX PUBLICITAIRES :**

La mise en place des panneaux se fera le samedi 25 novembre dès 8h30.

Plusieurs points sont à voir au prochain conseil .

**Fin de la réunion : 00H10**

**Prochain conseil : 7 décembre 2017 à 20h30**

**Le Maire, CROT Alexandre**